



Divorce unilatéral : modalités et renseignements

Par Visiteur

Je suis mariée depuis 2006, avant nous étions pacsés depuis 2000. Nous avons deux enfants de 12 et 9 ans. Mon mari n'a quasiment pas de revenu. J'ai acheté l'appartement en 2005, uniquement avec mon argent. je veux divorcer car nous nous entendons très mal (il est irascible, colérique etc). Je lui ai dit et proposé une solution amiable pour qu'il parte (je lui donnerai 1500 euros par mois, la moitié de mon salaire). Il fait le mort, ne répond pas. Il dort maintenant sur le canapé. C'est uniquement moi qui subventionne aux besoin de la maison besoins + toutes les taches ménageres, administratives etc. Sa technique est de ne pas répondre, jamais; Silence total. Comment procéder pour obtenir un divorce et qu'il s'en aille ? combien de temps cela prend-il ? Je ne supporte plus cette situation. Merci de votre réponse.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Vous devez prendre un avocat et lancer la procédure de divorce mais si votre mari refuse tout divorce cela va être problématique car la seule solution serait un divorce sur demande acceptée, c'est à dire que votre mari accepte le divorce. En effet un divorce pour faute me parait très délicat.

Je pense que vous devriez parler avec lui afin de faire un divorce par consentement mutuel car il s'agit de la procédure la plus simple et la plus rapide donc la moins couteuse pour vous deux.

Quant au fait qu'il quitte la maison sans saisine du juge qui autorise la résidence séparée vous ne pouvez exiger son départ.

Cordialement